

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la 337^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 24 avril 2018, à 18h00, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Lucie Buis-Petit
Roxanne Cléroux
Louise Lacoste
France Lamarche
Lyne Larouche
Martine Lavoie
Christiane Pichette
Annie Saint-Germain

Messieurs Jacques Cyr
Anthony Lacopo
Jean-Philippe Martin
Hervé Pilon
Étienne Rouleau

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames Véronique Côté
Isabelle Legault
Claudia Ortiz

Messieurs Yves Carignan
Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

Johanne Allaire
Robin Blanchet
Joël D'Amours
Marc DeBlois
Maria Morais

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Procès-verbal de la 336^e assemblée ordinaire: corrections et approbation**
3. **Affaires découlant de ce procès-verbal**
4. **Rapport du directeur général**
5. **Points de décision**
 - (d) 5.1 Attestation d'études collégiales – révision : Gestion de commerces (LCA-F5)
 - (d) 5.2 Techniques d'intégration multimédia (582.A1)
 - 5.2.1 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours 2018-2019
 - 5.2.2 Plan de formation
 - (d) 5.3 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours 2018-2019 – Sciences de la nature (200.B0)

- (d) 5.4 Plan de résorption de la surembauche
- (d) 5.5 Sanction des études
 - 5.5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
 - 5.5.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
- (d) 5.6 Adoption du Règlement de régie interne (numéro 1)
- (d) 5.7 Création du comité de gouvernance
- (d) 5.8 Adoption du budget d'investissement MAOB 2018-2019 (version préliminaire)
- (d) 5.9 Revenu Québec – Autorisation ClicSÉCUR

6. Points d'information

- 6.1 Dépôt du plan stratégique 2014-2020 révisé
- 6.2 Portrait de la population étudiante – Hiver 2018 (au 15 février 2018)
- 6.3 Cérémonie de fin d'études le 7 juin 2018
- 6.4 Appel de candidatures pour les postes vacants au Conseil d'administration
- 6.5 État de la situation sur les relations de travail avec le SEECM – médiation
- 6.6 Calendrier des séances 2018-2019

7. Correspondance et communications écrites

- 7.1 Correspondance de la sous-ministre responsable de l'Enseignement supérieur

8. Varia

CA17/18-337.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

La vice-présidente du Conseil, madame Roxanne Cléroux, préside d'assemblée. Après constat du quorum, elle déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un point est ajouté à l'ordre du jour. Il s'agit du point 5.10 - Transformation de la Boutique en coopérative, ce point sera traité en premier. Les points 5.8 et 5.9 seront également traités en début de séance afin de permettre aux invitées de quitter.

Un administrateur propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : affaires découlant du renouvellement du mandat du directeur général. Ce point sera soumis au président du Conseil qui en traitera lors de la prochaine assemblée.

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 337^e assemblée.

CA17/18-337.2
PROCÈS-VERBAL
DE LA 336^E
ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Procès-verbal de la 336^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jacques Cyr

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 336^e assemblée ordinaire tel que modifié.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général dépose un tableau indiquant le suivi des décisions du Conseil d'administration.

4. Rapport du directeur général

Le directeur général mentionne aux membres du Conseil que suivant le dépôt du projet de CCTT, nous n'avons aucun suivi officiel sur le dossier. Il semble qu'il y ait environ 20 projets et le gouvernement pourrait en adopter 10, mais rien n'est confirmé. Aucune date n'est prévue à ce moment pour l'obtention de réponses.

En ce qui concerne le Pôle régional d'innovation de Laval, il informe les membres que le Collège est impliqué activement dans la mise en place de ce nouveau projet qui sera déposé le 30 avril prochain. La mise en place est prévue dès le début de l'automne.

Il informe également les membres que nous avons convenu avec l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal de déposer un projet en vue de la mise en place d'un pôle régional en enseignement supérieur suite à l'invitation du ministère. Le pôle sera axé sur le développement numérique, notamment dans les domaines des arts et du commerce électronique. Le projet sera déposé au tout début de mai.

Il rappelle aux membres que l'Ordre François de Montmorency-Laval a été fondé par résolution du Conseil d'administration en 2003 en vue de souligner l'apport exceptionnel de certaines personnes au développement du Collège, l'ordre a reconnu plusieurs personnes depuis. Une rencontre a eu lieu récemment en vue d'actualiser un certain nombre d'aspects du fonctionnement de ce système de reconnaissance. Une proposition de mise à jour sera présentée au Conseil d'administration de septembre en lien avec ces travaux (<http://ofml.cmontmorency.qc.ca/index2.htm>)

Quant au mandat de Plan de développement immobilier, il indique que le mandat a été octroyé et les travaux débiteront sous peu en vue d'actualiser le plan de développement immobilier du Collège.

Enfin, il mentionne aux membres que les travaux de construction du Pavillon D évoluent normalement selon l'échéancier et le budget.

5. Points de décision

(d) 5.1 Attestation d'études collégiales – révision : Gestion de commerces (LCA-F5)

La directrice des études informe les membres que l'actualisation du programme d'AEC Gestion de commerces (LCA.F5) a été réalisée par un consortium composé de 17 cégeps et du Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail (Détail Québec), sous la présidence du Cégep de Saint-Jérôme (CSTJ). Les travaux ont pris fin en juin 2016.

Le directeur de la formation continue et des services aux entreprises précise que certaines compétences ont été modifiées, ajoutées ou retirées, et les changements suivants ont été apportés au programme :

- Révision des heures allouées aux cours;
- Ajout du cours *Commerce électronique*;
- Arrimage des cours *Comptabilité*, *Gestion des approvisionnements* et *Analyse des résultats financiers et prévisions budgétaires*;
- Changement de certains titres de cours;
- Révision de la pondération et des préalables de cours.

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation d'ordre collégial de qualité;

CONSIDÉRANT les responsabilités confiées à la Direction des études dans la mise en œuvre des programmes;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège d'établir et de mettre en œuvre un programme conduisant à une attestation d'études collégiales en vertu de l'article 16 du Règlement sur le régime des études collégiales;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion d'approbation au Conseil d'administration, les projets de révision ou les nouvelles attestations d'études collégiales;

CONSIDÉRANT l'actualisation du programme d'études réalisée en février 2016 par le Service de la formation continue, Services aux entreprises et International du Cégep de Saint-Jérôme, en collaboration avec le consortium composé de 17 collèges québécois et du Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail, approuvé par son Conseil d'administration le 20 juin 2016;

CONSIDÉRANT les modifications apportées au cahier de programme;

CONSIDÉRANT l'accord des départements concernés par la modification de la discipline offrant les cours *Informatique de gestion I* et *Informatique de gestion II*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la révision du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) Gestion de commerces (LCA.F5).

(d) 5.2 Techniques d'intégration multimédia (582.A1)

Madame France Lamarche, directrice des études, informe les membres qu'à la suite de l'autorisation accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 13 avril 2017, le Collège doit mettre en œuvre le programme Techniques d'intégration multimédia (582.A1). Le Collège a reçu 93 demandes d'admission dans ce nouveau programme.

5.2.1 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours 2018-2019

La grille de cours est déposée pour adoption.

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée par le Ministre le 13 avril 2017 afin de mettre en œuvre le programme Techniques d'intégration multimédia au Collège Montmorency;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8 et 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité d'élaboration de programme;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour le programme Techniques d'intégration multimédia (582.A1).

5.2.2 Plan de formation

La directrice des études mentionne qu'à la suite de l'autorisation accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 13 avril 2017, le Collège doit mettre en œuvre le programme Techniques d'intégration multimédia (582.A1).

La grille de cours a été déposée au point 5.2.1 de l'ordre du jour. Le plan de formation est présenté pour adoption. L'implantation est prévue pour l'automne 2018.

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée par le Ministre le 13 avril 2017 afin de mettre en œuvre le programme Techniques d'intégration multimédia au Collège Montmorency;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, en vertu de l'article 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT les activités d'apprentissage telles qu'elles apparaissent à la grille de cours déposée précédemment;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'élaboration de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le plan de formation du programme de Techniques d'intégration multimédia (582.A1).

(d) 5.3 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : Grilles de cours 2018-2019 – Sciences de la nature (200.B0)

La directrice des études informe les membres qu'après avoir expérimenté un projet pilote en vigueur depuis l'automne 2017, le comité de programme de Sciences de la nature a fait la demande officielle de retourner aux anciennes grilles de cours.

La grille de cours du programme Sciences de la nature, sciences pures et appliquées (200.21) a été modifiée.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 8 et 10 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de programme;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour le programme Sciences de la nature (200.B0).

(d) 5.4 Plan de résorption de la surembauche

La directrice des études dépose le plan de résorption de la surembauche des enseignants, suite au déficit du solde de fonds au rapport financier du 30 juin 2017. Elle explique que le Collège est actuellement en situation de surembauche de 15,24 ETC et que par conséquent, il est dans l'obligation de déposer un plan de résorption au Ministère. La convention collective prévoit que la résorption soit répartie sur une année scolaire et doit soustraire d'abord des ressources déterminées au volet 2 et 3.

Étant donné l'étendue de l'exercice à réaliser et afin de minimiser les impacts pour les professeures et professeurs, le Collège a entrepris des discussions depuis le 9 avril dernier avec le Syndicat des enseignantes et des enseignants afin de négocier une entente permettant ainsi au Collège de répartir la résorption sur deux années scolaires et de récupérer dans les trois volets de la tâche.

Dans ce contexte, et pour en arriver à une entente commune, plusieurs rencontres et discussions avec le Syndicat ont eu lieu. Lors d'une assemblée générale du Syndicat des enseignantes et enseignants, tenue ce jour, la proposition a été présentée aux membres du Syndicat afin d'obtenir leur avis sur celle-ci et ils ont voté en faveur de l'entente, permettant de mettre en exécution la proposition.

L'entente finale a été signée quelques minutes avant la tenue du Conseil d'administration. Cette entente prévoit notamment que la récupération prévue sera de 60% de la surembauche cumulée pour le projet de répartition 2018-2019 avec une possibilité de prolonger l'entente sur une 3^e année qui sera évaluée lors du dépôt du projet de répartition 2019-2020, en fonction du bilan de l'utilisation des ressources.

Considérant que cet exercice a des impacts sur le plan de répartition des ressources, le Collège a accordé une grande importance à cette étape de consultation.

Elle précise qu'un tel plan de résorption est exigé par les règles financières des collèges (voir la lettre du ministère de l'Éducation). L'entente doit être approuvée par le Ministère.

Un membre s'informe des mesures qui seront mises en place afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise. La directrice des études explique que le Bureau de projet a été mis sur pied permettant de suivre de plus près la situation et d'augmenter les systèmes de gestion. Le système informatique sera également perfectionné.

Il y a un débat sur la répartition 60%-40% prévue au plan de résorption.

Le directeur général réitère qu'une entente a été conclue.

Un membre exige le vote sur la proposition.

CONSIDÉRANT que le Collège a présenté un déficit cumulé au fonds de fonctionnement de 533 535 \$ et une surembauche de 992 636 \$ au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les cégeps doivent maintenir l'équilibre budgétaire selon la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

CONSIDÉRANT que le Ministère demande au Collège de lui produire, d'ici le 27 avril 2018, un plan de résorption de la surembauche, en vertu de la Procédure 017 du Régime budgétaire et financier des cégeps;

CONSIDÉRANT que la Direction des études a déposé au comité de relations de travail des enseignants (CRT) du 6 avril dernier le plan de résorption.

Il est proposé par : Mme France Lamarche

Appuyé par : M. Jacques Cyr

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le plan de résorption de la surembauche des enseignants tel que déposé.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 1

(d) 5.5 Sanction des études

Madame France Lamarche, directrice des études, soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suite à leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

5.5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA17/18.337.5.5.1.

5.5.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La Direction des études dépose pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

(d) 5.6 Adoption du Règlement de régie interne (numéro 1)

La présidente du comité de révision des règlements, madame Christiane Pichette indique que les travaux de révision du règlement numéro 1 se sont terminés lors de la 8^e rencontre du comité le 15 janvier 2018. Un avis de motion a été déposé lors de la 336^e assemblée du Conseil d'administration le 6 février 2018. Le projet de règlement a été déposé pour information aux administrateurs dans les jours qui ont précédé cette assemblée.

Elle mentionne que le Conseil doit trancher les points suivants soumis par le comité de révision des règlements :

- La composition du comité exécutif (membres externes seulement) – art. 4.1
- La date d'élection des membres du comité exécutif – art. 4.1
- La composition du comité de gouvernance – art. 7.1
- Les mécanismes de votation pour la désignation des membres internes (enseignants, professionnel et soutien) – art. 2.4.7

En ce qui concerne les mécanismes de votation (art. 2.4.7) et la date d'élection des membres composant le comité exécutif (art. 4.1), aucun amendement n'est requis par les membres.

En ce qui concerne la composition du comité exécutif (art. 4.1), M. Jean-Philippe Martin propose un amendement. Il propose de retirer le mot « externe » à la phrase : « *Le Comité exécutif se compose du directeur général qui préside le comité et de quatre membres élus une fois par année par le Conseil parmi les Membres externes selon la procédure suivante* ». Cette proposition est appuyée par M. Étienne Rouleau. Les membres procèdent au vote sur la proposition.

Résultats du vote :

Pour : 3

Contre : 7

Abstention : 3

La proposition d'amendement n'est donc pas adoptée.

Quant à composition du comité de gouvernance (art. 7.1), M. Étienne Rouleau propose un amendement. Il propose que le comité de gouvernance soit composé de six membres, dont quatre membres externes et deux membres internes, lesquels devront être représentatifs de la composition du Conseil d'administration des différents collèges. M. Jean-Philippe Martin appuie la proposition. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Annie Saint-Germain propose un amendement quant au libellé de la dernière phrase des articles 2.4.2 c), 2.4.3 c), 2.4.4 c), 2.4.5 c). Elle propose de reformuler la phrase comme suit : « À l'exception d'une élection qui se déroule séance tenante, les candidatures doivent être déposées au secrétariat général au plus tard sept jours avant la tenue du vote. ». La proposition est appuyée par M. Hervé Pilon. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Annie Saint-Germain propose également un amendement à l'article 5.3. Elle propose de retirer le sous-paragraphe l). Cette proposition est appuyée par Mme Christiane Pichette. Elle est adoptée à l'unanimité.

Mme Annie Saint-Germain propose enfin un amendement à l'article 7.2c). Elle propose la formulation suivante : « siège comme comité de discipline et examine toute plainte relative aux manquements à l'éthique et à la déontologie visant les membres du Conseil et/ou toute plainte soumise par un Membre du Conseil, et décide du bien-fondé de la plainte et recommande au Conseil la sanction appropriée, le cas échéant. ». Cette proposition est appuyée par Mme Christiane Pichette. Elle est adoptée à l'unanimité.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège de faire ses règlements quant à sa régie interne, tel qu'accordé en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel*, Lois refondues du Québec, chapitre C-29;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 1 et le règlement numéro 2 du Collège nécessitaient une révision et une mise à jour en profondeur;

CONSIDÉRANT qu'au Conseil d'administration du 31 janvier 2017, un comité de travail a été créé afin de procéder à la refonte de ces règlements ;

CONSIDÉRANT le travail d'analyse qui a été fait en s'inspirant de plusieurs règlements mis à jour récemment dans les cégeps et autres institutions et établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT que lors de ce travail d'analyse il a été tenu compte des nouvelles pratiques de gouvernance;

CONSIDÉRANT que le comité de travail a complété ses travaux et qu'un avis de motion a été déposé au Conseil d'administration du 6 février 2018;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement de régie interne (numéro 1).

Une proposition de félicitations est suggérée par Mme Annie Saint-Germain afin de reconnaître le travail accompli par le Comité de révision des règlements.

(d) 5.7 Création du comité de gouvernance

Suivant l'adoption du règlement de régie interne (numéro 1), le Conseil doit créer le comité de gouvernance composé de six membres, dont quatre membres externes et deux membres internes. Selon l'article 7 du règlement, ce comité a notamment pour fonctions de :

- discuter et échanger avec la direction du Collège sur les orientations générales des politiques relatives à l'éthique et à la déontologie avant que ces dernières soient élaborées pour être soumises au Conseil;
- examiner tous règlements, projets de règlements et modifications de règlements et faire les recommandations qu'il juge nécessaires au Conseil;
- siéger comme comité de discipline et examiner toute plainte relative aux manquements à l'éthique et à la déontologie visant les membres du Conseil et/ou toute plainte soumise par un Membre du Conseil, et décider du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant;
- surveiller l'application des règles de gouvernance et des codes d'éthique adoptés par le Conseil ou le gouvernement;
- examiner toute situation de conflit d'intérêts chez les membres du Conseil et proposer des solutions pour régler ces conflits;
- définir le profil de compétences et d'expérience recherché pour tout nouveau membre nommé par le Conseil et le soumettre à l'approbation du Conseil;
- développer et proposer les critères et les mécanismes pour l'évaluation des membres du Conseil, le fonctionnement du Conseil et la formation de ses membres.

Ce comité aura pour tâche, à court terme, de recommander au Conseil deux candidats qui combleront les postes vacants attribués aux titulaires de DEC.

Considérant que quatre membres externes et deux membres internes manifestent leur intérêt à participer à ce comité, le comité de gouvernance est créé et il est composé des membres suivants : Mesdames Roxanne Cléroux, Martine Lavoie, Christiane Pichette et Annie Saint-Germain et messieurs Robin Blanchet et Étienne Rouleau.

(d) 5.8 Adoption du budget d'investissement MAOB 2018-2019 (version préliminaire)

La directrice des services financiers et des ressources matérielles rappelle aux membres du Conseil qu'afin de pouvoir procéder au traitement des achats MAOB 2018-2019 (Mobilier, Appareillage, Outillage, Bibliothèque), une demande d'approbation est demandée avant le dépôt du budget d'investissement 2018-2019.

Elle informe les membres qu'en raison de la mise en place de deux nouveaux programmes cet automne, le comité a analysé un nombre très important de demandes cette année. La plupart des demandes

reliées à la construction du nouveau pavillon (bloc D) seront traitées dans l'exercice budgétaire 2019-2020.

CONSIDÉRANT que le Collège doit débiter le processus d'acquisition MAOB avant l'octroi du budget d'investissement afin de pouvoir débiter la session automne 2018 avec les équipements requis à l'enseignement ;

CONSIDÉRANT que le processus d'acquisition des éléments MAOB est toujours fait en fonction des allocations versées par les années antérieures ;

CONSIDÉRANT que le budget MAOB 2017-2018 était de l'ordre de 2 285 900\$;

CONSIDÉRANT que le MAOB 2018-2019 serait de l'ordre de 2 199 626\$ tel que déposé par le comité MAOB ;

CONSIDÉRANT que le MAOB 2018-2019 sera officiellement approuvé en juin lors du dépôt complet du budget d'investissement ;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Lucie Buis-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Collège à débiter les achats du MAOB 2018-2019, tel que soumis par la direction des services financiers et des ressources matérielles.

(d) 5.9 Revenu Québec – Autorisation ClicSÉQUR

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique aux membres qu'elle doit obtenir l'accès, via le site électronique de Revenu Québec, aux dossiers du Collège en lien avec les remises salariales et les remises de taxes et d'impôts.

CONSIDÉRANT que la directrice des services financiers et des ressources matérielles doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration afin que lui soit octroyé l'accès via le site électronique de Revenu Québec, aux dossiers du Collège en lien avec les remises salariales et les remises de taxes et d'impôts;

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Lucie Buis-Petit

D'AUTORISER la directrice des services financiers et des ressources matérielles, madame Isabelle Legault, à :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

(d) 5.10 Transformation de la Boutique en coopérative

Le directeur général rappelle aux administrateurs que le Collège offre des services de librairie et de papeterie aux étudiants et au personnel au moyen d'une entité administrative que l'on nomme « La Boutique ». Le lieu sert aussi de centre de perception pour les différentes activités du Collège.

Dans le réseau collégial, la quasi-totalité des cégeps offre ces services via une corporation formée selon la Loi des coopératives et associée au réseau COOPSCO.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles rappelle les enjeux auxquels la Boutique actuelle du Collège est confrontée. Elle est à un tournant et doit faire face à plusieurs changements : personnel, légaux, technologiques, etc. La Boutique ne bénéficie pas non plus des avantages qu'offre un réseau structuré comme COOPSCO : expertise, pouvoir d'achat, technologie, etc.

Le directeur général rappelle que le Collège a entrepris des discussions avec COOPSCO en vue de créer une coopérative, liée au réseau COOPSCO, qui pourrait poursuivre les activités actuelles de la Boutique (sauf le centre de perception) et développer, au besoin, d'autres services ou assurer la vente d'autres produits offerts dans le réseau des cégeps. Le Conseil d'administration du 3 octobre 2017 a adopté une résolution mandatant le directeur général d'agir en ce sens.

Parmi les principes qui ont guidé ces négociations, notons :

- La protection du personnel du Collège qui travaille actuellement à la Boutique
- Le maintien d'une qualité de service
- Le maintien de revenus d'opération (redevances)
- L'implication des étudiants et du personnel dans la gestion de la coopérative.

Puisque la coopérative locale n'est pas encore opérationnelle, une entente doit être conclue avec COOPSCO lui permettant d'opérer dans le local de la Boutique, afin notamment de s'assurer de maintenir les services aux étudiants dans l'intervalle.

Des membres se questionnent à savoir si la conclusion d'une entente avec COOPSCO pourrait empêcher une coopérative locale d'opérer au Collège. Des discussions ont lieu concernant la possibilité pour COOPSCO de céder le bail de location à une future coopérative locale représentée par un conseil d'administration composé de membre de la communauté montmorencienne. Le directeur général confirme que l'entente prévoira cette possibilité.

Le directeur général précise que malgré de très nombreuses démarches, aucune entente n'est intervenue avec le Syndicat des employés de soutien quant à la gestion du personnel et que ce volet sera déterminé par le plan des effectifs.

Un membre exige le vote.

CONSIDÉRANT le mandat au directeur général de négocier avec COOPSCO en vue de transformer la Boutique actuelle du Collège en coopérative, mandat accordé au Conseil d'administration du 3 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que pour obtenir une coopérative, un comité provisoire doit être élu afin de pouvoir déposer les statuts de la future coopérative et par la suite créer le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le comité provisoire a été formé par élection, représenté par un enseignant, deux membres du personnel non enseignant, deux employés de soutien, un étudiant et un cadre;

CONSIDÉRANT que les statuts de constitution ont été officiellement reconnus auprès des instances légales;

CONSIDÉRANT qu'il a été impossible de créer un conseil d'administration suite à l'ajournement de l'assemblée de constitution de la coopérative de Montmorency tenue le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le 6 avril 2018, suite à l'impasse de ne pas avoir un conseil d'administration, la direction a rencontré les trois syndicats avec le comité provisoire et a expliqué l'urgence de prendre une décision dans ce dossier :

- L'appel d'offres pour des travaux d'été a été suspendu;
- L'achat de matériel dédié à la pédagogie pour la prochaine session;

- Le système transactionnel est en fin de vie (la sécurité transactionnelle est un enjeu par notre processeur Monetico/Desjardins);
- La volonté d'être conforme à la Loi sur les livres.

CONSIDÉRANT que chaque instance syndicale présente à cette réunion a unanimement mentionné ne pas être contre la coopérative mais contre le processus de consultation;

CONSIDÉRANT que depuis le 3 octobre 2018, il y a eu plus de 24 rencontres entre la direction et les différents intervenants impliqués dans ce dossier (syndicats, employés de la boutique, association étudiante);

Il est proposé par : M. Hervé Pilon

Appuyé par : M. Jacques Cyr

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général du Collège à signer une entente avec la Fédération Québécoise des coopératives en milieu scolaire (COOPSCO/filiale), afin que celle-ci opère en location une coopérative au Collège pour une durée de 5 ans.

Résultat du vote demandé :

Pour : 10

Contre : 1

Abstentions : 2

CA17/18-337.6/
POINTS
D'INFORMATION

6. Points d'information

6.1 Dépôt du plan stratégique 2014-2020 révisé

Le directeur général dépose pour information le plan stratégique 2014-2020 révisé. Il rappelle aux membres que le plan stratégique 2014-2020 a été adopté en juin 2014 par le Conseil d'administration, à la suite d'une vaste consultation de la communauté. Comme le Collège et la région de Laval évoluent dans un environnement en constant changement et que le plan stratégique couvre une longue période, il avait été convenu dès le départ de faire une révision de mi-parcours. Cette démarche a débuté en janvier 2017.

Tout au long de la démarche de révision, le Collège a sollicité la participation des membres du personnel. Ces derniers ont été invités à se prononcer par le biais d'un sondage, de groupes de discussion, d'ateliers et de rencontres à travers les services et les départements. Les résultats de cette consultation ont été présentés à un groupe de réflexion, composé de personnes représentant toutes les catégories de personnel et des trois syndicats, dont le mandat était de valider les mises à jour. À noter que le Syndicat du personnel de soutien n'a pas pris part aux dernières rencontres du groupe.

Le groupe de réflexion a discuté de l'importance de la communication et de la consultation comme trame de fond nécessaire aux actions qui supporteront l'atteinte des objectifs stratégiques. Le Collège appuie ces recommandations qui sont directement alignées avec les valeurs du Collège : ouverture, engagement, collaboration et innovation. Également, des indicateurs et des cibles ont été ajoutés au plan stratégique, à la suite d'une recommandation de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Ces informations détaillées étaient auparavant disponibles dans les plans de travail des directions.

Également, la mise à jour du contenu s'est faite de façon à conserver une cohérence et un alignement avec le plan de réussite 2016-2022.

Le plan stratégique mis à jour est donc déposé au Conseil d'administration pour consultation finale. Les commentaires seront reçus jusqu'au 18 mai 2018. L'adoption du document révisé se fera au Conseil d'administration du 12 juin 2018.

6.2 Portrait de la population étudiante – Hiver 2018 (au 15 février 2018)

La directrice des études dresse aux membres un portrait de la population étudiante pour la session d'hiver 2018 (au 15 février 2018) :

- 6748 étudiantes et étudiants fréquentaient le Collège à l'hiver 2018, après la date limite des abandons :
 - 451 hors programme
 - 3205 dans les programmes préuniversitaires
 - 3092 dans les programmes techniques
- 3693 sont des filles et 3055 sont des garçons

6.3 Cérémonie de fin d'études le 7 juin 2018

La directrice des études informe les membres que la cérémonie de fin d'études aura lieu le 7 juin 2018. Elle les invite à être présents.

6.4 Appel de candidatures pour les postes vacants au Conseil d'administration

La secrétaire générale dépose pour information aux administrateurs l'appel de candidatures pour les postes vacants au Conseil d'administration qui a été lancé le 11 avril 2018 par l'entremise des départements des communications et des ressources humaines. Le comité de gouvernance nouvellement créé agira à titre de comité de sélection afin de recommander au Conseil les candidats qui combleront ces postes.

6.5 État de la situation sur les relations de travail avec le SEECM – médiation

Le directeur général informe les membres que les parties ont participé à trois séances de médiation et que le processus se poursuit.

6.6 Calendrier des séances 2018-2019

Un projet de calendrier des séances 2018-2019 est déposé pour information aux membres du Conseil. Il sera adopté lors de l'assemblée du 12 juin 2018.

CA17/18-337.7/
CORRESPONDANCE
ET COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

7.1 Correspondance de la sous-ministre responsable de l'Enseignement supérieur

Une correspondance datée du 26 février 2018 transmise aux membres du Conseil d'administration par la sous-ministre responsable de l'Enseignement supérieur est déposée.

CA17/18-337.8/
VARIA

8. Varia

LA SÉANCE EST LEVÉE



Roxanne Cléroux
Vice-Présidente



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire

